



SAINT-ESTÈVE-JANSON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉCISION D'OPPOSITION À

DÉCLARATION ATTESTANT L'ACHÈVEMENT ET LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX

Objet : REFUS certificat de conformité

Délivré par le Maire de la Commune

CADRE 1 : Demande de déclaration préalable déposée le 11 juin 2019 Par M : MARTIN Guillaume Demeurant : 305 chemin de l'Escale 13610 SAINT-ESTÈVE-JANSON Pour : la création d'une piscine avec local technique Sur un terrain sis à : 305 chemin de l'Escale 13610 SAINT-ESTÈVE-JANSON	CADRE 2 : Déclaration préalable Dossier : DP 013 093 M0003
---	---

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal du 08/08/2019 faisant opposition à la déclaration préalable pour la construction d'une piscine avec local technique en raison du non-respect des distances par rapport aux limites séparatives du terrain ;

Vu la DAACT en date du 01/09/2024, réceptionnée en mairie le 21/10/2024 ;

Considérant que les travaux ont été réalisés sans l'accord de la Commune.

DÉCIDE

Il est fait opposition à la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux pour les motifs suivants :

Travaux réalisés sans accord préalable

Le 22 octobre 2024



Le Maire,
Martine CESARI